



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Prilly - Renens -
Saint-Sulpice - Villars-Sainte-Croix

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Séance du 15 novembre 2023

Présidence : Mme Catherine Dutoit

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
Où le rapport de la Commission des finances,
Où le rapport de la commission ad hoc,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

le préavis 05/2023 « Electromobilité 2024 – 2026 1ère phase de renouvellement de la flotte & réduction des gaz à effet de serre – Demande d'un crédit cadre ainsi que d'un crédit complémentaire » avec l'amendement, **ci-après en gras**, au point no 2 et 3 :

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques et à renforcer l'intensité électrique à l'entrée des locaux loués par la POL à la route des Flumeaux 41 à 1008 Prilly, selon les modalités et le planning tel que décrits au point 3 du présent préavis.
2. D'allouer à cet effet au Comité de Direction, un crédit-cadre d'un montant total de **CHF 1'247'000.--** TTC pour une durée allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les dépenses d'investissements seront imputées aux différents comptes d'investissements du patrimoine administratif comme suit :

- Infrastructures de recharge électrique, compte no 6029.5060.107
- Véhicules et équipement, compte no 6029.5060.108

Elles seront amorties sur une durée de 5 ans.

3. De financer le montant d'investissement de **CHF 1'247'000.--** TTC, par voie d'emprunt, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché. Ce montant sera réparti sur plusieurs emprunts. Le remboursement de chaque emprunt s'effectuera sur une durée d'au maximum 5 ans.
4. D'accepter un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 pour les charges d'exploitation inhérentes aux intérêts, amortissements, électricité et location de machine, telles que décrites au chiffre 6 lettres b et c du présent préavis. Ainsi délibéré en séance le 10 mai 2023.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :


C. Dutoit

La Secrétaire :


S. Gosteli